

De nouveaux compteurs d'électricité à COUX

Pour répondre au défi de la transition énergétique, notre réseau de distribution d'électricité a besoin d'être modernisé. Cette modernisation passe notamment par l'installation de nouveaux compteurs d'électricité Linky à COUX. L'opération de remplacement des compteurs actuels, pour laquelle Enedis est missionnée, est prévue dans les prochaines semaines. Elle vous permettra d'accéder à de nouveaux services : des factures établies sur la consommation réelle, une meilleure compréhension de votre consommation d'électricité pour mieux la maîtriser...

Vous recevrez un courrier d'information envoyé par Enedis 30 à 45 jours avant l'installation du nouveau compteur. L'entreprise CPCP TELECOM mandatée par Enedis vous contactera ensuite, au moins 25 jours avant son intervention. Ces entreprises seront facilement identifiables grâce au logo « Partenaire Linky ». Leurs techniciens sont formés et habilités à remplacer les compteurs.

L'installation dure en moyenne 30 minutes et ne nécessite aucun travaux d'aménagement. L'intervention est gratuite et ne modifie pas votre contrat d'électricité.

En cas de question, vous pouvez contacter le service client d'Enedis du lundi au vendredi de 8h à 17h au **0 800 054 659** (appel et service gratuit depuis un poste fixe)

Le compteur Linky apporte des services immédiats destinés à vous faciliter la vie.

Avec Linky 	Emménager en toute simplicité En moins de 24 heures, tout est réglé à distance	Relevé automatique de votre consommation Mes relevés se font à distance et sans rendez-vous	Mieux maîtriser votre consommation Vous pouvez suivre votre consommation, mieux la comprendre et agir grâce à un espace personnel sécurisé sur www.enedis.fr/linky	Détection des pannes plus rapide Les pannes réseau sont détectées plus tôt et les interventions plus rapides
Sans Linky 	<i>Pour avoir l'électricité dans votre nouveau logement, vous deviez attendre le passage d'un technicien dans les 5 jours.</i>	<i>La plupart du temps, les relevés se faisaient sur rendez-vous.</i>	<i>Votre consommation réelle n'était relevée que tous les six mois environ.</i>	<i>Enedis ne pouvait pas détecter les pannes réseaux sauf si vous appeliez pour signaler une panne.</i>

Nous vous proposons quelques liens pour obtenir des informations complémentaires sur le nouveau compteur.

- Enedis : <https://www.enedis.fr/linky-compteur-communicant>
- Agence de la maîtrise de l'énergie (ADEME) : [Linky apporte des bénéfices pour la transition énergétique et le consommateur](#)
- Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) : [Quelles données sont transmises par les compteurs communicants ?](#)
- Avis de l'Académie des Technologies : [Les compteurs communicants Linky](#)
- Agence Nationale des Fréquences (ANFR) : [La maison connectée](#)